

De rappeler aux propriétaires de chevaux, qu'aux termes de la loi du 3 juillet 1877, ils doivent, sous peine d'être poursuivis d'office, verser de 2 à 2.000 francs, à la Mairie (Bureau militaire), avant le 15 décembre 1909, la déclaration des chevaux qu'ils possèdent.

La même obligation est imposée aux amateurs colombophiles qui élèvent et entraînent des pigeons voyageurs.

LE RENOUVELLEMENT DE L'ANNEE. — La Mairie nous communique l'avis que voici : L'Administration municipale de Tourcoing a l'honneur d'inviter les citoyens et les fonctionnaires, qu'il n'y aura pas de réception à l'occasion du renouvellement de l'année.

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE AU BLANO-SEAU. — Les cambrioleurs continuent leurs exploits. Au cours de la nuit de mardi à mercredi, ils ont tenté de pénétrer dans l'habitation de M. Kerkhove-Richard, qui des Canotiers, 43, au Blanc-Sea. Ils ont enduit de boue la glace placée derrière une grille, à la porte d'entrée de la maison et l'ont brisée. Par l'ouverture, un des malfaiteurs a pris la clef de la maison, qui se trouvait dans le serrure, à l'intérieur, et il disposait à ouvrir, mais le verrou résista.

Mercredi matin, Mme Oscar Kerkhove a porté plainte au commissariat de police du 2^e arrondissement. M. Rougeron a ouvert une enquête sur cette audacieuse tentative de cambriolage. Parmi les malfaiteurs devait se trouver un enfant ou un jeune homme qui se serait introduit par la main dans l'ouverture de la grille pour voler la clef.

Les habitants de la maison n'ont perçu aucun bruit.

FOURRURES. — Maison Pouget, 7 et 9, rue Saint-Jacques, grand rabais pour fin de saison sur les étoles en tous genres et palétoles de fourrure.

VOLS A L'ESBROUFE EN BICYCLETTE. — Tout le monde connaît le classique coup de vol l'esbroufe qui consiste à enlever le réticule aux dames.

Un jeune homme a perfectionné ce genre de vol en le pratiquant tantôt à pied tantôt à bicyclette. Plusieurs dames de la ville ont été victimes de cet audacieux malfaiteur.

Hier, vers quatre heures, Mme Emile D. D., rue de l'Industrie, passait rue Philippe-Girard en compagnie de son mari. Un jeune homme qui rasait les trottoirs, aracha des mains de Mme D., son réticule. Celui-ci ne contenant rien, le voleur, le jeta un peu plus loin.

Un quart d'heure plus tard, Mlle C., descendant rue Chanzy, fut à son tour victime de ce genre de vol. Elle fut obligée de passer rue des Anges. Un cycliste voulut s'emparer de son réticule contenant un porte-monnaie et un dé en or. Le réticule était très poignardé par le cycliste, Mlle C., piécotta et tomba. Elle put remarquer que le malfaiteur était vêtu d'un veston couleur khaki avec double pli dans le dos.

Dans la même soirée, vers quatre heures et demie, une troisième tentative fut commise rue Chanzy. Mme B., demeurant boulevard Gambetta, fut victime du même jeune homme, qui se trouvait à pied. Il ne put toutefois dérober son réticule.

Un autre jour, une jeune dame L., habitant Roubaix, fut également son réticule enlevé, à la limite du territoire vers Roubaix par un cycliste, dont le signalement correspondait exactement à celui du voleur de la rue des Anges, de la rue Philippe-Girard et de la rue Chanzy.

Munis de tous les renseignements recueillis, les agents de police se mirent en chasse et arrêtèrent bientôt un jeune homme, nommé L., professionnel du cyclisme, qui paraît être le coupable.

Ce jeune homme fut mandé dans le cabinet de M. Roux, commissaire de police du 2^e arrondissement. Il fournit un alibi déclarant qu'à l'heure où ces diverses tentatives de vol se commirent, il se trouvait à Roubaix, au parc de Barbœux.

Plusieurs confrontations eurent lieu. Bien que les victimes n'aient point été très affirmatives, l'arrestation a été maintenue. L., sera délégué au Parquet aujourd'hui.

Beila Mison à louer, 25, r. Veldroune, Tg. 77031

DOIT SECTIONNER. — Dans le chantier de M. Philippe Jouvencel, rue Nationale, un menuisier au service de M. Gerson-Soyez, M. Jules Tilleux, 27 ans, rue de la République, a été sectionné par un coup de scie. M. le docteur Delegrange a eu à procéder à la désarticulation de la deuxième phalange pour obtenir un moignon charnu. Un repos d'un mois a été prescrit.

BOISEAUX, TUYAUX EN POTERIE, etc. Gustave Lesenne, Journal (Belg.). Tél. 460.

NE PAS CONFONDRÉ. — M. Omer Debruyne, demeurant à Mouscron, menuisier chez M. G. Masurel-Lecleercq, nous a écrit en disant qu'il n'a rien de commun avec son homonyme Visior Deberdy, arrêté comme recidiveur.

MALADIE DE LA POITRINE ET DE L'ESTOMAC. Dr Bourgeois, spécialiste, rue de Lille, 50.

PIED ECRASE. — Un domestique de chez MM. Huesvuynt frères, messagers à Halluin, M. Ernest Braye, 29 ans, demeurant rue du Cimetière, 3, à Halluin, déchargeait des marchandises rue de Guisnes. Les chevaux partirent et M. Braye eut le pied droit écrasé par la roue droite du camion.

M. le docteur Pierchon a constaté une contusion au cou de pied et une plaie au gros orteil avec épanchement sanguin. Il a prescrit un repos de quinze jours.

Déménagement. vers. vol. cap. H. Henri Desl, r. du Lin, 6, vicinages à vapeur.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Un homme de peine au service de MM. Nestlé et Cie, employeur de transport, M. Henri Leblanc, 27 ans, rue Saint-Joseph, en chargeant des balles de laine au Grand-Hôtel, fut pris d'un choc et s'est fracturé le genou droit. Dix jours de repos; docteur Debschky.

— Chez M. Victor Fontaine, menuisier, rue de

suppose qu'ayant glissé sur les premières marches de l'escalier en fer, il sera tombé dans le fond de la fosse.

Les médecins ne constatèrent chez l'infortuné aucune blessure apparente, mais par contre il existait une fracture de la colonne vertébrale au niveau de la seconde et troisième vertèbre cervicale; de là, la mort presque immédiate. Le corps portait également quelques légères ecchymoses à la main et à la jambe gauche.

M. Millet, ainsi que nous l'avons dit, était marié; il était père de deux jeunes enfants âgés respectivement de 7 et 8 ans. Il habitait à quelque distance seulement de l'usine. On juge de la douleur de la malheureuse femme, lorsque avec tous les ménagements possibles, on l'eut informé de la mort tragique de son mari. Le corps de la victime a été transporté à son domicile, dans la matinée. Durant toute la journée, la foule émue et respectueuse a défilé devant le cadavre.

LILLE

UN EMPLOI DE DACTYLOGRAPHIE. — Un emploi de dactylographe (hommes) au traitement annuel de 1,200 francs est vacant à la Préfecture de Nord. Les demandes doivent être adressées au Préfet de Nord avant le 20 janvier 1910 et être accompagnées du casier judiciaire, de pièces justifiant les connaissances exigées et de l'accomplissement du service militaire.

Les candidats ayant une connaissance suffisante de la sténographie bénéficieront d'une majoration de 10 pour cent.

Les candidats seront avisés individuellement de la date à laquelle ils devront se présenter à la Préfecture pour subir les épreuves.

FABRIQUE DE CERUEILS
Grand Magasin au Premier. Téléphone 3.61

FOURRURES Grand choix de vêtements confectionnés en loutre, astrakan, cravates, étoles, skungs, martres, renards, bennart-derasse, etc. etc. 130 boulevard de la République, 130. Les magasins sont ouverts le dimanche.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Audience du 29 décembre 1909
Présidence de M. Godard, vice-président.

Une rixe au couteau à Roubaix. — César Wollong, 19 ans, homme de peine, rue des Anges, 10, a été condamné à deux mois de prison pour avoir produit dans la soirée de l'estaminet du « Chien moulin », rue Jacquard, 64, M. Joseph Wanueberghue, 27 ans, peigneur, rue de l'Union, 657, à Watrellos, une rixe avec M. Walther, 22 ans, le gardien de la prison, à laquelle il avait fait cette scène. Un peu plus tard, M. Wanueberghue et Wollong se retrouvèrent à l'estaminet du « Bal à quatre sous », sans aucun prétexte, et se querellèrent. M. Wanueberghue en porta un coup à M. Wollong, qui fut atteint d'une plaie pénétrante, de deux centimètres, à la main gauche.

Le blessé ne subira que quelques jours d'incapacité de travail.

Malgré l'évidence des faits, Wollong nie tout ce qu'on lui reproche.

Le tribunal lui inflige 3 mois de prison.

Le jour de Noël, Lecoucheur Julien, 30 ans, tailleur d'habits, demeurant en logement rue du Chemin-de-Fer, 47, à Roubaix, était veillé par un voleur qui lui avait volé sa montre et sa bourse. M. Lecoucheur, qui se trouvait seul, se défendit courageusement et fut blessé à la tête et au bras. Il fut transporté à l'hôpital et mourut quelques heures après.

M. Lecoucheur a été condamné à deux mois de prison et à 500 francs d'amende.

Le 19 décembre, Gustave Delecloux, 19 ans, maçon à Tourcoing, passant en face du magasin de M. Emile Honoré, marchand de bonnetterie, rue des Postes, à Tourcoing, trouva dans la poche de son veston, un portefeuille contenant des bijoux et de l'argent. Il s'empare de ce portefeuille et se retire.

Il est condamné à 20 jours de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse.

Le 19 décembre, Gustave Delecloux, 19 ans, maçon à Tourcoing, passant en face du magasin de M. Emile Honoré, marchand de bonnetterie, rue des Postes, à Tourcoing, trouva dans la poche de son veston, un portefeuille contenant des bijoux et de l'argent. Il s'empare de ce portefeuille et se retire.

Il est condamné à 20 jours de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse.

Le 19 décembre, Gustave Delecloux, 19 ans, maçon à Tourcoing, passant en face du magasin de M. Emile Honoré, marchand de bonnetterie, rue des Postes, à Tourcoing, trouva dans la poche de son veston, un portefeuille contenant des bijoux et de l'argent. Il s'empare de ce portefeuille et se retire.

Il est condamné à 20 jours de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse.

Le 19 décembre, Gustave Delecloux, 19 ans, maçon à Tourcoing, passant en face du magasin de M. Emile Honoré, marchand de bonnetterie, rue des Postes, à Tourcoing, trouva dans la poche de son veston, un portefeuille contenant des bijoux et de l'argent. Il s'empare de ce portefeuille et se retire.

Il est condamné à 20 jours de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse.

Le 19 décembre, Gustave Delecloux, 19 ans, maçon à Tourcoing, passant en face du magasin de M. Emile Honoré, marchand de bonnetterie, rue des Postes, à Tourcoing, trouva dans la poche de son veston, un portefeuille contenant des bijoux et de l'argent. Il s'empare de ce portefeuille et se retire.

Il est condamné à 20 jours de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse.

Le 19 décembre, Gustave Delecloux, 19 ans, maçon à Tourcoing, passant en face du magasin de M. Emile Honoré, marchand de bonnetterie, rue des Postes, à Tourcoing, trouva dans la poche de son veston, un portefeuille contenant des bijoux et de l'argent. Il s'empare de ce portefeuille et se retire.

Il est condamné à 20 jours de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse.

Le 19 décembre, Gustave Delecloux, 19 ans, maçon à Tourcoing, passant en face du magasin de M. Emile Honoré, marchand de bonnetterie, rue des Postes, à Tourcoing, trouva dans la poche de son veston, un portefeuille contenant des bijoux et de l'argent. Il s'empare de ce portefeuille et se retire.

Il est condamné à 20 jours de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse.

Le 19 décembre, Gustave Delecloux, 19 ans, maçon à Tourcoing, passant en face du magasin de M. Emile Honoré, marchand de bonnetterie, rue des Postes, à Tourcoing, trouva dans la poche de son veston, un portefeuille contenant des bijoux et de l'argent. Il s'empare de ce portefeuille et se retire.

voquer la carte refusée il est certain qu'il approuver le refus dont elle aura été l'objet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

Un catholique.

INSTITUT DE JUMET-HEIGNE (Belgique)
Desseoir par les Soeurs de Charité
D^r L. DOGNAUX, spécialiste

Hernies, Varicelles, Hydrocèle; Cure radicale sans bandage par la voie en 10 à 15 jours, par les procédés spéciaux absolument personnels ayant fait leurs preuves depuis 18 ans. Chaque année, 400 à 500 cures.

Demander références. Nombreux candidats aux emplois publics (chemins de fer de l'Etat, etc.) ont été admis après avoir été traités en ma clinique.

Différents succès mentionnés dans les journaux, journaux, pieds-bots, pieds-plats, etc. Albums de certificats de guérisons attestés par photographes peuvent être consultés à l'Institut.

Maladies des femmes; Déviations, etc. Discretion absolue. Clinique de premier ordre au point de vue de l'hygiène et de l'entretien, au vaste local, outillage perfectionné, situation particulièrement salubre, parc de deux hectares. Le docteur DOGNAUX habite proximité de son Institut où il reçoit lundi et mercredi de 1 à 3 h. Tél. 472. 678

Nouvelles Militaires

TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR 1910. — Interim. — Pour le grade de colonel: N° 8, Tassin, au 1^{er} B. de Malmedy, au 8^e.
— Pour le grade de lieutenant-colonel: N° 1, De Vaux, au 1^{er} B. d'infanterie; 3, Lévi, état-major du 1^{er} B. de Malmedy.
— Pour le grade de chef de bataillon: N° 43, Blangier, au 1^{er} B. de Malmedy; 44, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 45, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 46, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 47, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 48, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 49, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 50, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 51, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 52, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 53, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 54, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 55, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 56, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 57, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 58, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 59, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 60, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 61, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 62, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 63, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 64, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 65, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 66, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 67, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 68, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 69, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 70, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 71, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 72, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 73, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 74, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 75, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 76, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 77, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 78, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 79, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 80, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 81, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 82, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 83, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 84, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 85, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 86, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 87, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 88, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 89, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 90, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 91, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 92, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 93, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 94, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 95, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 96, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 97, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 98, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 99, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy; 100, Franchet d'Espèrey, état-major du 1^{er} B. de Malmedy.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX
Séance du mercredi, 23 décembre 1909
Président, M. Duhamel. — Assesseurs, MM. Mulliez et Loth.

LA VENTE D'UN DESINTEPANT. — Un entrepreneur de Roubaix avait, suivant lui, accepté d'être le concessionnaire, acheté une certaine quantité de ce produit, 70 tonnes, au prix de 15 fr. 50, pour une somme de 1,087 francs. L'entrepreneur refusa d'en prendre livraison.

M. le président de la Ley, soutient la demande de la société qui exige le paiement de la marchandise et des frais de magasinage.

M. le juge de commerce, qui défend les intérêts de l'entrepreneur roubaixien, lui plaide que la vente est nulle et que le produit n'a jamais été livré.

L'affaire est mise en délibéré.

AVIS AUX CATHOLIQUES

Les Vignettes des Ecoles pour cartes de visite, doivent être collées sur la carte elle-même qui ne doit pas avoir de mots manuscrits. Dépôts chez les libraires: 0,80 les 30, et 8,00 le cahier de 300 vignettes. Les personnes qui ont des bandes à dessins linéaires, usées l'an dernier peuvent en toute sécurité, continuer à s'en servir. 77078

Nouvelles Religieuses

Nominations ecclésiastiques

M. le chanoine Delplaque, docteur en théologie, est nommé à l'archidiaconat de Cambrai.

M. l'abbé Vandenbroucke, curé de Conchelette, est nommé curé d'Hardifort, à donné sa démission et se retire à Cassel.

VIN TONI-PECTORAL
BRONCHITE, ASTHME, TUBERCULOSE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

L'écoulement des rues
Roubaix, 29 décembre.

Monsieur le Directeur

Les habitants de la rue Richelieu seraient très reconnaissants à la Municipalité de vouloir doter leur rue de bacs Auer. L'écoulement de cet artère est plutôt maigre, cela l'améliorerait toujours un peu.

Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités empressées.

Un catholique.

Les Vignettes et la surtaxe
Roubaix, le 29 décembre.

Monsieur le Directeur

Le journal de Roubaix, le 29 décembre.

Je suis le facteur n° 4 demandé 50 centimes de surtaxe pour me délivrer une carte de visite. Je ne puis pas en avoir une, car je n'ai pas de surtaxe. Je vous prie de vouloir bien m'en délivrer une, car je n'ai pas de surtaxe. Je vous prie de vouloir bien m'en délivrer une, car je n'ai pas de surtaxe.

SALLE DES FÊTES SAINTE-CÉCILE

Le nouveau programme qui a obtenu un si grand succès pendant les fêtes de Noël sera donné pour la dernière fois aujourd'hui jeudi aux séances de 3 à 4 heures et de 8 heures à 9 heures.

Pour les fêtes de l'an la Direction donnera un programme sensationnel composé de toutes les nouveautés parées depuis peu.

POISSONNERIE MODÈLE
M. MONTIGNON-DEBREYER, 41, rue du Vieil-Abrauville, Roubaix. — Arrive tous les jours poissons frais, huîtres, anguilles, langoustes, etc. etc. Prix très réduits. Livraison à Tourcoing, Dour, Watrellos, Lamoy.

NEURALGIE-MIGRAINE
RAGE DES DENTS
DOULEURS CÉREBRALES
15 Ans de succès

On dit que l'amour est aveugle... Je crois que c'est trompeur. L'amour a d'excellents yeux, il voit les défauts, les travers, les moindres imperfections de l'être aimé... Seulement, il leur trouve un charme.

Est-ce que je trouve un charme aux imperfections de Loulou Niquet?

Pauvre Loulou! Quand nous sommes restés quelques temps sans nous voir, j'éprouve quelquefois un sentiment de surprise. Il n'est plus l'ami d'enfance que j'ai toujours vu, il est un étranger... que je juge... Alors, son visage réjouit me paraît laid et trop coloré... La douceur veloutée de ses yeux nous m'irrite... Sa moustache l'air gauche et apprêté de certaines chovelles de femme, d'oreilles et d'indesplacables sans grâce, qui se coiffent mal et ne tiennent qu'avec du cosmétique... Son élégance voulue qui exagère les modes, chaque bon goût, comme aussi cette affectation qu'il apporte à employer sans cesse, avec un signe d'appréhension, les mots en vogue à Paris, l'argot, les expressions de la rue, les termes de l'actualité, tout cela me déplaît.

Mais non! D'entendre, ce jour-ci, tellement parler d'amour — à propos d'un mariage combien peu romanesque pourtant — m'a un peu tourné la tête, je crois!

Feuilleton du JOURNAL DE ROUBAIX
du jeudi, 30 décembre 1909

N° 4

La Folle Histoire de Fridoline

PAR GUY CHANTEPLEURE

Je ne pouvais à cette heure me sentir très accablé de l'aveu, et, comme madame Gloriette, assise indolument sur un fauteuil, je ne pris pas plus soin de lui cacher mes idées après avoir entendu sa confession que, quelques minutes auparavant, quand j'étais encore un rien prévenu.

— Hé, madame, fit-je, le choix de madame Marguin, pour l'ami de son mari, s'explique fort bien, car vous êtes de tous points charmante... mais vous perdez d'eau, enfermée dans ce vieux Priou, en tête-à-tête avec votre ermite monophobe et toute sa science pour servir de joujou de papier.

— Fais-moi l'honneur de répondre, Fridoline, que je pourrais me plaindre dans la société d'un homme accompli... D'ailleurs, pourquoi resteriez-vous enfermée...? C'est moi qui vous ennuie, très riche... Avec lui, je voyageais, lisez aujourd'hui mes humbles revenus ne me permettent pas... Puis, sans le savoir, j'influe aujourd'hui sur quelque peu d'isolé que vous traitiez de « hibou ». Je compte bien

avoir dans le cadre pittoresque du vieux Priou, le salon le plus intéressant de la province et j'accepte peu à peu toutes les gloires littéraires de Paris... N'avez-vous pas vu dans Pépino et la Vie Heureuse que Maffreille, le plus pressé, constamment sous le meilleur cloître de Saint-Wandrille, que Rostand vit à Cambou.

— Vous dit-on, madame, au moins, que ce seigneur de la Tour d'Ivoire soit un joli garçon?

— Je sais les jolis garçons, Fridoline... Ce seigneur de la Tour d'Ivoire, comme vous dites encore, est, paraît-il, fort distingué, quoique un peu gauche en ses allures et peu habitué au monde.

Je ne me souviens d'aucune grimace, ni un hochement de tête dédaigneux. Vraiment, je ne voyais pas madame Gloriette mariée à ce jeune homme sans jeunesse, à cet habitant des ruines, à ce « monsieur le Hibou », frère de vieilles pierres et de vieux bouquins!

— Soyez sûre, ma chère, dit-elle, que le protégé des Marguins vaut bien monsieur Louis Niquet.

La riposte ne fut pas sans me saisir un peu, mais son regard s'en vint montrant... Elle me plait tel qu'il est... Mais, sans doute, avec votre beauté, votre fortune, et vos goûts, madame, eussiez-vous souhaité un fiancé plus brillant.

Madame Gloriette n'avait pas de raison et, d'ailleurs, elle avait décidé de se consacrer, ce jour, à son projet et même ses rêves.

Après un moment de silence passé à jouer avec la belle rose, elle reprit :

— Pour me taquiner, Fridoline, vous raillez ce jeune homme sans le connaître...
— Hé, madame, répliquai-je malicieusement, ne l'admirez-vous pas sans le connaître plus que moi?...
— Vous êtes, en tout cas, plus et mieux renseigné sur son compte, ma chère... Et, quand je vous aurai tout dit, vous apprécierez au moins la délicatesse et les sentiments raffinés dont il fait preuve... Ma confiance en vous, Dolly, est si grande que je veux vous apprendre ce qui ne m'a été dit à moi-même que le soir du mariage... Mais, ne vous inquiétez pas trop d'être étranger au monde pour y chercher la compagnie de sa vie, Séverin Jouvencel — c'est le nom du fiancé qu'on me destine — a dû accepter en principe l'idée d'un mariage arrangé, préparé par les amis qui s'intéressent à son bonheur... Mais les rites ordinaires des fiançailles me raisonnent, il y a une véritable bêtise... Avant de m'être présentée comme un fiancé possible, il veut me voir, il veut me connaître... Le prétexte de notre rencontre est admirable... et madame Marguin, qui l'a combiné, mérite vraiment qu'on l'en félicite... Vous savez que je ne m'entends guère à la valeur des vieux livres et que je désire beaucoup plus m'occuper de la science de la librairie que de la science de la bibliothèque... Fridoline, reprit-elle, songez, combien la vie est fantastique! Et qu'il faut peu de chose pour que, ternes et monotone, elle se colore et se diversifie... Un de ces jours — un